

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valérie Bossé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b0adcd74712a0a9e59d02ed5>

Date d'obtention : 2022-01-06 20:46:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement ou à la jeune victime

Évaluer l'incident

Vérifier l'information

Parler au jeune instigateur

Remplir la grille d'évaluation de l'incident

Communiquer avec le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cela se complexifie lorsqu'il y a plusieurs personnes d'impliquées. Il faut garder en tête que c'est la victime qui se doit d'être protégée peu importe que ce soit une photo en maillot à la plage que si c'est une photo à caractère sexuel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Si nous devons confisquer le cellulaire de l'instigateur, de la personne fautive. En travaillant en milieu secondaire, les élèves sont beaucoup plus confrontants et leur cellulaire se veut d'une grande importance. Il peut être difficile qu'il accepte de nous le donner.